DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À LUZANCY

Retrouvez toutes les informations et liens pratiques pour réaliser vos démarches administratives du quotidien : état civil, cartes d'identité et passeports, urbanisme, listes électorales et prévention des risques.

1. ÉTAT CIVIL & CITOYENNETÉ

Actes d'état civil (Naissance, Mariage, Décès)

Les démarches d'obtention d'actes s'effectuent selon le lieu de l'événement :

- **Acte de naissance :** À demander à la mairie de la commune de naissance.
- **Acte de mariage :** À demander à la mairie du lieu de célébration du mariage.
- **Acte de décès :** À demander à la mairie du lieu du décès ou du dernier domicile du défunt.
- **Transcription de divorce :** Le jugement de divorce doit être retranscrit sur les actes d'état civil. Facilitez vos démarches en effectuant la demande directement auprès des mairies concernées.

Mariage & PACS

- **Pacte Civil de Solidarité (PACS) :** Contrat conclu entre 2 personnes majeures pour organiser leur vie commune. Le dossier complet doit être déposé en mairie sur rendez-vous. En savoir plus sur le PACS (Service-Public.fr)
- **Mariage :** La célébration nécessite la constitution d'un dossier complet et le respect des conditions de résidence. Contactez le secrétariat de mairie pour retirer le dossier. Guide des démarches de mariage (Service-Public.fr)

Élections & Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales de Luzancy est obligatoire pour pouvoir voter. Elle est gratuite et accessible toute l'année :

- **Vérification :** Vérifiez au préalable si vous êtes déjà inscrit sur les listes de la commune.
- **Modalités :** En mairie (muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de

moins de 3 mois) ou directement en ligne via Service-Public.fr.

2. CARTES D'IDENTITÉ & PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES

La mairie de Luzancy ne disposant pas de station biométrique, les demandes de Carte Nationale d'Identité (CNI) et de Passeport doivent être effectuées dans une **mairie équipée** (ex : Mairie de La Ferté-sous-Jouarre, Meaux, Saâcy-sur-Marne, etc.).

Démarche étape par étape

1. Effectuez votre pré-demande en ligne sur le site officiel de l'ANTS : ants.gouv.fr.
2. Achetez votre timbre fiscal en ligne si nécessaire (86 € pour un passeport majeur).
3. Prenez rendez-vous dans une mairie équipée pour le dépôt du dossier et la prise d'empreintes.

En savoir plus : Fiche Carte d'identité | Fiche Passeport

3. REGISTRE NOMINATIF & PLAN D'URGENCE COMMUNAL

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (canicule, grand froid, crise sanitaire), la mairie tient à jour un **registre nominatif confidentiel** afin de pouvoir contacter et accompagner les personnes vulnérables ou isolées en cas d'alerte.

Qui peut s'inscrire ?

L'inscription est volontaire et gratuite. Elle s'adresse aux personnes âgées de 65 ans et plus, aux personnes de plus de 60 ans inaptes au travail, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap ou particulièrement isolées.

Télécharger le formulaire d'inscription au Registre Nominatif (PDF)

4. BESOIN D'AIDE POUR VOS DÉMARCHES EN LIGNE ?

Pour vos démarches administratives dématérialisées (carte grise, impôts, CAF, retraite, Ameli, ANTS), vous pouvez bénéficier d'un accompagnement gratuit à l'espace France Services :

- **France Services La Ferté-sous-Jouarre :** 17 rue de Reuil, 77260 La Ferté-sous-Jouarre
- **Téléphone :** 01 60 22 19 19

MAIRIE DE LUZANCY

7 rue de la Mairie
77138 LUZANCY

0160236157

Nous contacter

Copyright 2026 Mairie de Luzancy